

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

26 juin 2018

**Présents** : Mesdames COTTIER Evelyne, EDELIN Corinne, ROUXEL Marie-Christine, PENVEN Virginie et LE ROUX Murielle.

Messieurs LE TENIER Philippe, BOZEC Pascal, LE GUENNOU Thierry, AMEEL Philippe, LAVOLE Patrice et LE BORGNE Yves.

**Absent(es) excusé(es)** : Mme KERVAGORET Magali qui a donné procuration M. LE GUENNOU Thierry, M. DEREDEL Loïc qui a donné procuration à M. AMEEL Philippe, Mme BERTIN Nathalie et M. Claude GOURLAOUEN.

**Secrétaire de séance** : Mme LE ROUX Murielle

## 1 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE, FIXE ET D'ACCES A INTERNET

Le maire a exposé à l'assemblée que Quimperlé Communauté ainsi que les communes membres et des organismes publics souhaitaient se regrouper pour l'achat de services de téléphonie fixe et mobile mais aussi d'accès internet.

Pour ce faire, les parties conviendraient de constituer un groupement de commandes au travers d'une convention (déposée sur table) qui définit les modalités de fonctionnement dudit groupement.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité cette constitution de groupement de commandes et a :

- Validé la convention telle que libellée,
- Autorisé le Maire à la signer.

## 2 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION BRETAGNE POUR LE MATERIEL DE DESHERBAGE ALTERNATIF

Le Maire a informé l'assemblée qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la région Bretagne afin de prendre en charge une partie de l'investissement relatif à l'achat d'un matériel de désherbage alternatif écologique et économique.

Le Maire fut autorisé à l'unanimité des membres présents à solliciter la région Bretagne afin de bénéficier de cette aide financière.

## 3 – CONVENTION DE PARTENARIAT LIANT QUIMPERLE COMMUNAUTE ET L'ASSOCIATION DES ARTS DE LA RUE ET DE L'ESPACE PUBLIC LE FOURNEAU A LA COMMUNE DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES RIAS 2018

Le maire a exposé à l'assemblée que dans le cadre du Festival des Rias 2018, il y a lieu de valider une convention qui a pour objet de définir, dans le respect de l'indépendance des parties, les modalités d'organisation dudit Festival sur notre commune et les engagements respectifs des partenaires.

Le conseil municipal à l'unanimité a :

- Validé la convention telle que libellée,
- Autorisé le Maire à la signer.

## 4 – POINT SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le Maire a rendu compte de la réunion du 3 mai dernier avec les représentants de la Gendarmerie nationale au sujet de la constitution d'un système de vigilance organisé sur la commune.

Il a rappelé que cette démarche consistait à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier afin de les associer à la protection de leur environnement.

Il a précisé que les principaux objectifs seraient :

- d'établir un lien régulier entre les habitants, les élus et les représentants de la force publique ;
- d'accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance ;
- de renforcer la tranquillité au sein des foyers bayois et de générer ainsi des solidarités de voisinage.

Le maire a alors demandé l'aval des élus pour donner une suite à ce dossier et mettre ainsi en place ce dispositif sur la commune mais également de faire procéder à un audit sur la sécurité des bâtiments communaux.

Proposition validée par l'assemblée.

## 5 - QUESTIONS DIVERSES

Le maire a émis le souhait de réunir le conseil municipal le 21 août prochain, après un tour de table la date a été retenue.

Il a également fait un point sur la présence de chenilles processionnaires et de gale au sein de l'école.

Pour ce qui concerne les chenilles processionnaires, certaines ont été répertoriées et détruites. Un produit naturel à base d'huile qui les enrobe et les étouffe a été vaporisé sur le sol de la cour et a immédiatement éradiqué les chenilles présentes. Les services municipaux sont ensuite intervenus avec pelles et balais pour les évacuer. Il a précisé que demain, mercredi, l'ensemble de la cour et le terrain multisport seraient nettoyés à l'aide d'un matériel de type Karcher.

Pour ce qui concerne la gale, il a indiqué que le vendredi 22 juin dès connaissance du phénomène, le personnel est intervenu selon les modalités à suivre scrupuleusement en pareille occasion. Les draps, les housses et les couettes ont été lavés à 60°. Une désinfection de différents éléments a été réalisée par aérosol, spécifiquement préconisé dans ce cas.

Une désinfection avec un insecticide habitat en diffusion automatique a été réalisée lundi soir après le départ des enfants de l'établissement dans toutes les classes. Dès 6 heures ce matin, les classes ont été ventilées et nettoyées par nos services.

Un rapport de l'ARS communiqué dans la journée, a indiqué que le protocole mis en place était satisfaisant.

Baye, le 28 juin 2018



La Secrétaire de séance,  
Murielle LE ROUX